

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 août 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Claris, Aristide \(1843-1916\)](#)

Lieu de destination62, rue de Dunkerque, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméClaris propose de faire un essai d'un mois à la rédaction du journal *Le Devoir* : Godin estime cela difficile car il devrait se séparer de son rédacteur actuel. Il énumère les principes du journal que le rédacteur qu'il cherche devrait respecter. Il précise que les précédents rédacteurs du journal ont été rémunérés 250 à 300 F par mois.

NotesLes principes soutenus par le journal *Le Devoir* énumérés par Godin peuvent être comparés à ceux présentés en première page du numéro du 23 septembre 1883 du journal (voir en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/593/70/832/0/0>, consulté le 7 septembre 2023).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une

page de la lettre.

- La signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Emploi](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (347r, 348v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paris le 10 août 1893

Monsieur,

Vous me proposez un
essai d'un mois à la rédaction
de "Le Devoir", cela présente quelque
difficulté car cet essai ne pour-
rait réellement se faire qu'en
remplaçant mon rédacteur
actuel.

Je ne ferais cela que si je
pouvais voir la certitude de le
remplacer par un rédacteur
qui accepterait de faire "Le
Devoir" par goût pour les
doctrines qu'il représente et
pour aider à la propagation
des faits accomplis ici, con-

M. Claret, membre de l'association
syndicale des journaux républicains.

cernant l'amélioration archi-
tecturale de l'habitation en
faveur des classes laborieuses,
l'éducation et l'instruction
de l'enfance, l'assurance mu-
tuelle contre la maladie, les
accidents et la vieillesse ou
les garanties nécessaires à
l'existence, la participation
des ouvriers aux bénéfices ou
l'association du travail et du
capital dans la répartition de
la richesse, enfin la réforme
des impôts conduisant au pré-
lèvement des ressources publi-
ques sur la richesse acquise,
et l'abolition des monies per-
manentes, l'arbitrage entre na-
tions et l'organisation de la
paix.

Ces sont, rapidement

énoncés, les principes
fondamentaux que la rédac-
tion du "Journal" ne doit
jamais perdre de vue.

Pour être en ce le rédacteur qui
répondrait à ces conditions que
vous appelez "oiseau rare"
demandé par moi ? Il est
évident qu'un rédacteur dont
les convictions seraient en
opposition avec ces principes
ne ferait pas mon affaire.
Mais je ne demande pas que
tous les sujets soient traités
par lui ex-professo; je donne
en ces matières ma part
de rédaction. Ce qu'il faut,
c'est que le rédacteur ne se mette
pas en contradiction avec ces
données.

848
848
Cela est une autre difficulté,
il n'est pas exact que j'aie
offert 400 francs par mois.
Je n'ai jusqu'ici payé que
250 et 300 francs par mois.
Pour dépasser ces chiffres, il
me faudrait avoir la certitude
d'une collaboration à la
hauteur des besoins.

Vous pouvez, après cette
lettre, apprécier la suite à
donner à ces pourparlers.
Je vous prie de m'en dire
votre pensée.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes civilités.